



Programme SI MDPH

Lettre électronique n°4 - Octobre 2017

Edito

Nommée fin septembre à la direction de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), j'ai su avant même de la rejoindre que l'un de mes chantiers prioritaires serait le déploiement du nouveau système d'information des MDPH.

Levier majeur de modernisation comme condition d'une meilleure connaissance des besoins des personnes en situation de handicap, ce chantier est une priorité de la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées. Le Comité interministériel du handicap (CIH) du 20 septembre a inscrit cette modernisation des outils des Maisons Départementales des Personnes Handicapées dans un calendrier resserré.

Le gouvernement souhaite en effet accélérer avec l'appui de la CNSA le déploiement du nouveau système d'information conforme au référentiel commun défini par le décret du 17 mai 2017. L'engagement pris lors du CIH est d'avoir **100% des MDPH engagées dans le déploiement du système d'information commun fin 2018.**

Pour témoigner de cette priorité conjointe de l'Etat et des Départements, Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, et M. Dominique Bussereau, Président de l'Assemblée des départements de France ont adressé un courrier le 25 septembre dernier à l'ensemble des Présidents des Conseils départementaux. Ce courrier réaffirme la nécessité d'un déploiement rapide du palier 1 du SI MDPH harmonisé dans l'ensemble des départements.

Dès lors, chaque département doit se positionner sur une trajectoire de déploiement d'ici la fin de l'année.

Pour ce faire, les MDPH-CD doivent mettre en œuvre plusieurs étapes préparatoires au déploiement du palier 1 du programme SI MDPH :

- Remplir leur autodiagnostic SI MDPH avant le 27 octobre prochain ;
- Définir au cours d'une rencontre interdépartementale entre les responsables des départements et la CNSA les moyens d'aider les acteurs départementaux à prioriser le

déploiement du palier 1 du programme SI MDPH ;

- Adresser à la CNSA une lettre d'engagement précisant leur calendrier prévisionnel de déploiement avant de formaliser leur engagement dans une convention tripartite entre la MDPH, le CD et la CNSA.

L'engagement de tous dans cet ambitieux programme au service des usagers et des professionnels des MDPH est la condition de réussite du SI des MDPH.

Vous pouvez compter sur la CNSA pour vous accompagner au quotidien dans la réalisation de cette démarche.

**Anne Burstin,
Directrice de la CNSA**

Sommaire

1. Stratégie de déploiement
2. Tronc Commun et Référentiel Fonctionnel
3. Echanges CAF - accès SNGI
4. Carte Mobilité Inclusion
5. Suivi des orientations des personnes en situation de handicap
6. Foire aux questions
7. Prochaines échéances

1. Stratégie de déploiement

L'autodiagnostic des SI MDPH

L'autodiagnostic des SI MDPH est ouvert à la saisie depuis le 26 septembre dernier. Il s'agit d'un outil qui permet de réaliser un diagnostic de la situation des MDPH-CD (SI, organisationnel, évènement en cours ou à venir, appropriation du Tronc commun) et de **se positionner sur une trajectoire de déploiement**.

Le recueil des résultats au 27 octobre permettra de **préparer au mieux la généralisation du déploiement**

Deux webconférences ont notamment été organisées afin de répondre aux questions liées à l'outil et au déploiement du Programme SI MDPH.

Participation aux journées de l'ANDASS

Les 5 et 6 octobre derniers, la CNSA participait au **séminaire de l'ANDASS** à Strasbourg.

Ces journées ont permis d'aller à la **rencontre des départements** afin de présenter le programme SI MDPH.



Dans le cadre d'une table ronde sur les pratiques de coopération, Madame Burstin, Directrice de la CNSA a présenté la **stratégie de co-construction** du programme avec les différents acteurs.



Organisation des rencontres interdépartementales

Les départements ont été sollicités afin d'organiser des réunions interdépartementales dites « politiques /stratégiques ».

Ces réunions sont à mener avec les élus, DGS, DGA, DSI, Directeur MDPH, élus / CNSA afin de présenter le programme SI MDPH : enjeux, apports et calendrier.

L'objectif est que chaque département puisse **appréhender les investissements nécessaires** (humains, financiers) et **s'engager au travers d'une lettre d'engagement** qui précisera le calendrier de déploiement retenu. Un modèle de lettre d'engagement est proposé par la CNSA. Puis dans un second temps, l'engagement de chaque département devra être formalisé dans une **convention tripartite** entre la MDPH, le CD et la CNSA.

Contact : cheffe de projet déploiement et accompagnement au changement
sarah.toussaint@cnsa.fr

2. Tronc Commun et Référentiel Fonctionnel

Une version actualisée du Tronc Commun et du Référentiel Fonctionnel

Suite aux retours des MDPH et aux groupes de travail menés avec les MDPH pilotes et les éditeurs, une **version actualisée** du [Tronc Commun et du Référentiel Fonctionnel](#) est en ligne sur le site de la CNSA depuis le 29 septembre.

Vous y trouverez des nouvelles définitions et une actualisation des nomenclatures, des précisions sur le cycle de vie des demandes ainsi que des modèles de courriers harmonisés de notification de décision.

Une webconférence présentant les évolutions Tronc Commun et du Référentiel Fonctionnel, et notamment les modèles de courrier, s'est tenue le 5 octobre dernier. Vous pouvez visionner cette présentation sur le [Sharepoint SI MDPH](#).

Harmonisation des courriers

Depuis le mois de mars est mis en place le travail d'harmonisation des courriers des MDPH, visant à une simplification et une meilleure accessibilité pour les usagers.

Après la mise à disposition des courriers de notifications de décision, un premier atelier (le 3 octobre dernier) a permis d'engager le travail d'**harmonisation des courriers d'accusés de réception et de demandes de pièces complémentaires**.

Nous remercions les MDPH qui ont contribué à ce chantier, avec des idées et propositions constructives permettant la formalisation de premiers modèles.

Le compte-rendu de cet atelier et les nouveaux modèles de courriers intégrant les remarques des participants seront transmis prochainement. Ils seront ensuite présentés à des usagers, à des associations d'usagers et aux éditeurs pour une relecture, validation et mise à disposition auprès des MDPH d'ici la fin de l'année.

Toujours dans le but de répondre aux recommandations du Tronc Commun et d'accompagner les MDPH, un travail sur l'**harmonisation des motivations des décisions** complètera ce chantier à partir de janvier 2018. Nous reviendrons vers vous dans les prochaines semaines pour préparer ce travail et définir les modalités de participation des MDPH intéressées.

Organisation de journées interdépartementales d'appropriation du Tronc Commun

L'**appropriation du Tronc Commun par tous** reste un enjeu pour la réussite du Programme SI MDPH. Dès le mois d'octobre et jusqu'en mars 2018, la CNSA se déplacera en région à la rencontre des équipes des MDPH afin de les aider à mieux connaître et maîtriser le Tronc Commun, ses définitions et ses nomenclatures.

Au programme de ces journées : une présentation générale du programme SI MDPH et du Tronc Commun, suivie d'ateliers pratiques avec des cas d'usages permettant d'illustrer le contenu du Tronc Commun. La première rencontre a eu lieu le 11 octobre à Niort (MDPH 79-87-86-17-16). Nous lançons un appel à toutes les MDPH qui pourraient accueillir ces journées en région.

Dans cet objectif d'appropriation, une [vidéo sur le nouveau formulaire de demande](#) (document certifié mis en place depuis le 1er septembre 2017) est disponible sur le site de la CNSA. Cette vidéo présente les grands principes du nouveau formulaire de demande, ainsi qu'un entretien avec Annie Coletta, Directrice de la MDPH du Calvados qui a participé à la refonte de ce document et partage son retour d'expérience.



3. Echanges CAF - accès SNGI

Point avancement avec les MDPH « précurseurs » 76 et 59

La MDPH 76 avec son éditeur Sirius a réussi à se connecter au système national de gestion des identités (SNGI).

L'objectif est de [certifier l'identité des usagers](#). Une mise en production du flux « [Maintien des droits](#) » a été réalisée et peut s'opérer manuellement. Des tests sur ce flux sont en cours durant le mois d'octobre en vue d'un passage à la généralisation en novembre 2017.

De plus, des travaux sur le flux « [Demande et décisions](#) » ont démarré en prévision d'une livraison en janvier 2018.

Concernant la MDPH 59 avec son éditeur GFI, la mise en place de [points de suivi technique réguliers](#) va permettre d'avancer ensemble sur le sujet.

Première réunion avec les éditeurs et la CNAF

Une première réunion avec les éditeurs, la CNAF et la CNSA est prévue le 24 octobre. L'objectif de cette réunion est double : [partager un calendrier commun](#) et [échanger avec les éditeurs](#) sur les guides d'intégration et spécifications des flux « [Maintien des droits](#) » et « [Demande et décision](#) » mis à jour par la CNAF.

A noter également l'organisation d'une prochaine réunion sur les [cas d'usages](#) avec les MDPH « précurseurs ».

Contacts : chefs de projet Echanges CAF aicha.imjahad@cnsa.fr et cedric.petit@cnsa.fr

4. Carte Mobilité Inclusion

Première réunion du Club Utilisateurs

Un [Club Utilisateur CMI](#) a été lancé le 17 octobre. Cette journée d'échanges a été l'occasion de faire un [bilan sur le déploiement](#), enrichi de retours d'expérience et de bonnes pratiques.

Cette réunion a également permis d'[identifier les besoins d'amélioration du portail Organisme](#), ainsi que toute autre évolution conduisant à la bonne poursuite du projet. L'ensemble des recueils seront ensuite présentés en Comité de pilotage en novembre prochain.

Etat d'avancement de la production des CMI

A l'heure actuelle, la CMI est déployée dans [97% des MDPH](#), ce qui permis à de nombreux usagers de bénéficier de ce service.

Depuis son entrée en vigueur au 1er juillet 2017, l'Imprimerie Nationale a envoyé plus de [102 440 cartes](#).

Nouvelles fonctionnalités sur le Portail CMI

A partir du 19 octobre, de [nouvelles fonctionnalités](#) seront mises en service sur les portails CMI.

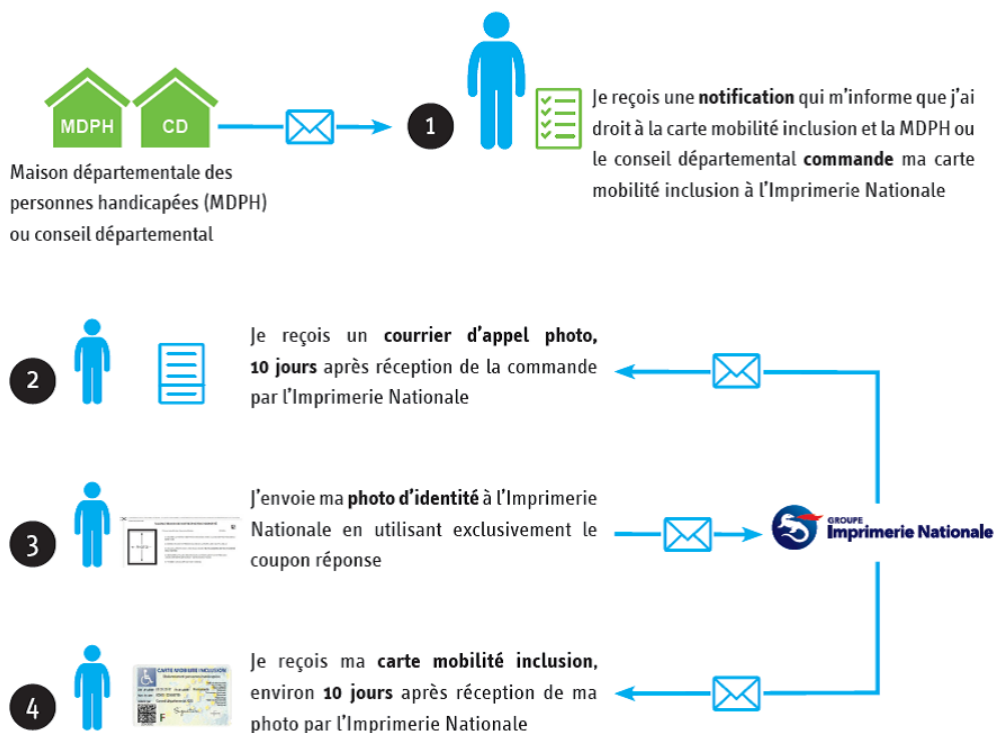
Depuis le [portail Organisme](#), il y aura désormais la possibilité de régénérer un formulaire individuel d'appel de photographie, d'effectuer un changement temporaire des données du bénéficiaire ou de son représentant légal, de payer par carte bancaire, de téléverser en ligne les photos d'identités des bénéficiaires et d'accéder à de nouvelles statistiques (statut appel photo, suivi de connexion, délai moyen de traitement).


Depuis le [portail Bénéficiaire](#), les usagers auront la possibilité de téléverser leurs photos d'identités. Cela permet un gain de temps dans le traitement des commandes CMI, en s'affranchissant notamment des délais d'acheminement des courriers. Des messages d'aide à la saisie ont également été ajoutés pour accompagner les usagers.

Information aux usagers disponible sur le site de la CNSA

La CNSA met tout en œuvre afin de [guider les usagers](#) sur le processus de commandes de cartes. A cet effet, un nouveau document sous forme d'[infographie](#) explique ce processus :

Ma demande de **carte mobilité inclusion** a été acceptée... et maintenant qu'est ce qu'il se passe ?



[ : par courrier]

ET SI J'AI DES QUESTIONS ?

Avec mes **identifiants** indiqués sur le courrier d'appel photo, je peux suivre la fabrication de ma carte sur :

- le portail : <https://www.carte-mobilite-inclusion.fr>
- ou
- le serveur vocal interactif (numéro vert) : **0 809 360 280**

Je peux aussi contacter l'organisme (MDPH ou conseil départemental) qui m'a attribué la carte.

Ce document est téléchargeable sur le [site de la CNSA](#).

Externalisation des notifications

Le chantier d'**externalisation des notifications à l'imprimerie Nationale** fait également partie des enjeux du déploiement de la CMI.

La CNSA souhaite la **création d'un groupe de travail** sur l'élaboration des spécifications de cette fonctionnalité et lance un appel à candidature des MDPH qui souhaiteraient participer à cette refonte, d'ici la fin de l'année.

Pour toute question concernant la CMI, une boîte mail générique est à la disposition des MDPH : cmi@cnsa.fr

Contacts : responsable du Pôle Expertise et Appui Métier jean-michel.lamiaux@cnsa.fr et chef de projet CMI cedric.petit@cnsa.fr

5. Suivi des orientations des personnes en situation de handicap

Premier bilan du SI Suivi des Orientations des personnes en situation de handicap

Une **réunion inter-régionale** (RIR) était organisée par l'Asip Santé le 19 septembre dernier avec l'ensemble des Maitrises d'ouvrage régionales (GCS, GIP et GRADeS esanté...). L'objectif était d'établir un premier état des lieux sur le SI Suivi des orientations en région.

Le Comité de Pilotage Stratégique (COSTRAT) du 27 septembre a permis de réaliser un **bilan national sur la mise en œuvre du projet SI Suivi des Orientations** avec les Agences Régionales de Santé (ARS), les administrations centrales (DGCS, SGMAS, DSSIS) et des représentants de l'ADF, l'ANDASS et l'ADMDPH.

Cette rencontre a été l'occasion de **rappeler le périmètre fonctionnel du SI Suivi des orientations** et de **faire un état d'avancement des régions** sur le déploiement du SI. Lors de cette réunion, il a décidé d'organiser des échanges entre la CNSA et les ARS sur le contenu des **feuilles de route** à compter d'octobre. Les calendriers de déploiement doivent être optimisés.

Afin d'**accompagner les régions** dans la réalisation de l'objectif de déploiement du SI Suivi des orientations, la CNSA propose de participer aux comités de pilotage régionaux afin de suivre l'avancement de la feuille de route.

Le bilan est à ce jour de **12 feuilles de routes** des ARS sur les 17 attendues et **34 lettres d'engagements** des CD reçues.

D'après ces feuilles de route, **15 départements** auront réalisé les activités de déploiement et doivent être en capacité d'adresser un fichier csv à l'outil de suivi des orientations d'ici la fin de l'année.

La mise en conformité des SI régionaux se poursuit avec les éditeurs

Actuellement, les deux outils choisis par les régions sont **Viatrajectoire** et l'**outil développé par**

l'Océan Indien.

La **conformité** de l'outil Viatrajectoire avec le cadre d'urbanisation et le cadre fonctionnel de référence sera effective en décembre.

Concernant le SI développé par l'Océan Indien, sa mise en conformité a commencé le 1er octobre et sera effective fin février 2018.

Le **Répertoire Opérationnel des Ressources** (ROR) qui est le référentiel régional unique de description de l'offre de santé sera intégré dans les SI Suivi des orientations dès juin 2018.

Définition des indicateurs et accès aux données brutes

Durant ce comité de pilotage, la CNSA a présenté **5 indicateurs** de l'Observatoire (module permettant de générer ces indicateurs). Il s'agit du **nombre de places vacantes, de personnes orientées, personnes admises en ESMS, en liste d'attente ou sans solution.**

Ces indicateurs seront disponibles dès novembre 2017 dans l'outil Viatrajectoire, selon les habilitations des acteurs médico-sociaux.

Un **espace numérique** est également prévu pour l'utilisateur dans Viatrajectoire, lui permettant de suivre sa demande d'orientation en ESMS, d'ici la fin de l'année.

Contact : chefs de projet Suivi des orientations tidjani.mansouri@cnsa.fr et christian.bedue@cnsa.fr

Foires aux questions

Pour vous permettre de **trouver des réponses à vos questions**, les foires aux questions ont été largement enrichies. Nous vous invitons à les consulter.

Afin d'accéder à l'ensemble des questions/réponses, cliquez sur **les sujets correspondants** :

• Tronc Commun :

Présentation thématique n°1 – instruction des demandes de compensation : [ici](#)

Présentation thématique n°2 – évaluation et élaboration de la réponse : [ici](#)

Présentation thématique n°3 – la décision et la notification : [ici](#)

Présentation thématique n°4 – les recours : *en cours*

Présentation pédagogique n°6 – présentation du livrable Tronc Commun : [ici](#)

Présentation pédagogique n°13 – Tronc commun et Référentiel fonctionnel : *en cours*

• Référentiel Fonctionnel

Présentation pédagogique n°9 – Référentiel Fonctionnel et Cadre d'urbanisation SDO : [ici](#)

Présentation pédagogique n°13 – Tronc commun et Référentiel fonctionnel : *en cours*

• CMI

Présentation pédagogique n°2 – CMI et suivi des orientations : [ici](#)

Présentation pédagogique n°4 – nouveau formulaire et CMI : [ici](#)

Présentation pédagogique n°8 – CMI : [ici](#)

Présentation pédagogique n°10 – CMI et documents certifiés : [ici](#)

Présentation pédagogique n°11 – CMI : [ici](#)

- Stratégie de déploiement

Présentation pédagogique n°12 – Stratégie de déploiement : *en cours*

Présentation thématique n°5 – Stratégie de déploiement/démo autodiagnostic : [ici](#)

Présentation thématique n°6 – Stratégie de déploiement/questions-réponses autodiagnostic : *en cours*

Contact : simdph@cnsa.fr

Prochaines étapes



Présentation pédagogique n°14

9 novembre

Stratégie de déploiement



Réunions interdépartementales politiques/stratégiques

- 28 novembre à Toulouse

- 15 décembre à Bordeaux



Inscription

Pour vous inscrire à la lettre d'information, veuillez cliquer [ici](#) et renseigner le formulaire d'inscription en ligne



Contacts

N'hésitez pas à nous poser vos questions en nous envoyant un message à l'adresse simdph@cnsa.fr

Cette lettre électronique vous est adressée car vous figurez sur les listes de diffusion de la CNSA

www.cnsa.fr

pour-les-personnes-agees.gouv.fr

[Se désinscrire](#)